

Divulgation des frais : bientôt plus de transparence



Ian Gascon

Gestionnaire de portefeuille — ian.gascon@idema.ca

En 2016, les autorités réglementaires ont imposé de nouvelles divulgations afin que les investisseurs puissent connaître les coûts relatifs aux conseils reçus pour la gestion de leur portefeuille.

Mieux connu sous le nom de Modèle de relation client-conseiller — Phase 2 (MRCC2), cette évolution dans la réglementation imposait notamment deux nouveaux rapports sur les frais et sur les rendements propres à chaque investisseur. C'était un pas dans la bonne direction, mais ce n'était pas suffisant.

Dans ces rapports, les commissions et les honoraires reçus par les conseillers y sont bien divulgués, mais le ratio de frais de gestion (RFG) et les frais d'exploitation n'y sont pas. Plusieurs investisseurs présumant encore à tort que les frais liés aux fonds d'investissement sont inclus dans leur rapport de frais annuel. Ce n'est pas le cas.

Les changements à venir

À partir de 2026, ces lacunes seront largement corrigées. Les nouveaux rapports devront inclure en pourcentage le RFG des fonds ainsi que le montant en dollars que ceux-ci représentent pour l'investisseur.

Les frais d'exploitation et les frais de rachat seront aussi calculés. Les fonds d'assureurs devront en plus inclure le coût des garanties d'assurance prévues par le contrat du fonds distinct. Plusieurs investisseurs risquent d'être estomqués par l'ampleur de tous ces frais et comprendront mieux pourquoi leur portefeuille ne suit pas les rendements des grands indices boursiers ou des fonds négociés en Bourse (FNB) tout-en-un depuis plusieurs années.

Les frais de gestion sont un des rares facteurs que l'on peut facilement contrôler et qui réduit avec certitude le rendement d'un portefeuille. Réduire ses frais de gestion tout en détenant un portefeuille adapté à son profil d'investisseur est une des meilleures façons d'obtenir des rendements intéressants à long terme.

Il y aura des exceptions. Certains fonds auront bien performé malgré des frais élevés, mais dans la très grande majorité des cas, ce ne sera pas le cas.

Les frais de gestion sont un des rares facteurs que l'on peut facilement contrôler et qui réduit avec certitude le rendement d'un portefeuille. Réduire ses frais de gestion tout en détenant un portefeuille adapté à son profil d'investisseur est une des meilleures façons d'obtenir des rendements intéressants à long terme.

À titre indicatif, un investisseur qui détient 200 000 \$ dans un FNB tout-en-un, comme le portefeuille FNB équilibré Vanguard (VBAL, 30,99 \$), constatera sur son futur rapport de frais un RFG de 0,24 %, soit un montant annuel de 480 \$. Le ratio des frais d'exploitation de ce fonds est actuellement de 0,00 %, lui qui compte des actifs sous gestion de 2,7 milliards de dollars (G \$), au premier rang canadien des FNB équilibrés.

Par comparaison, avec environ 52 G \$ d'actifs, le fonds commun Portefeuille équilibré sélect RBC est le plus important du Canada dans sa catégorie. Un investisseur qui détient 200 000 \$ de la série A de ce fonds constatera sur son rapport de frais un RFG de 1,94 %, soit un montant

annuel de 3880 \$. Le ratio des frais d'exploitation de ce fonds est de 0,04 %, ce qui ajoute 80 \$ au rapport.

Titres individuels

En apparence, une autre façon de réduire les frais de gestion de son portefeuille est d'éviter les frais des fonds et d'acheter des titres individuels. Après tout, plusieurs courtiers à escompte offrent des transactions gratuites sur actions et certains courtiers de plein exercice offrent des paniers de titres parfois sans frais apparents supplémentaires.

Il faut toutefois être très prudent. Même sans frais de transaction, chaque achat ou vente de titre a un coût provenant de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, souvent de plusieurs dizaines de points de base (1 pb = 0,01 %). Pour les obligations, ce coût peut-être de plus de 1 %, selon la taille de la transaction. Ces coûts ne seront divulgués dans aucun rapport, mais affecteront votre rendement à long terme.

Des frais, mais combien ?

C'est bien d'épargner sur les frais, mais ça ne doit pas se faire au détriment d'une bonne diversification. Or, il est illusoire de penser pouvoir diversifier adéquatement un portefeuille avec des titres individuels. Il y aura toujours des lacunes importantes, notamment sur le plan sectoriel, sur celui de l'exposition en actions internationales ou pour toute exposition au marché obligataire.

Pour obtenir un portefeuille bien diversifié et bien géré, il faut donc accepter un certain niveau de frais, mais ce dernier doit être raisonnable. Chaque investisseur est différent, et dans certains cas, un FNB tout-en-un sera optimal. Pour d'autres, une optimisation fiscale, l'ajout de catégories d'actifs non présentes dans un FNB tout-en-un ou le besoin de conseils justifiera de payer des frais un peu plus élevés.

Dans l'industrie, pour une solution avec conseils, les frais de gestion diminuent généralement avec le montant d'actifs à gérer. Ainsi, un investisseur ne devrait pas payer des frais totaux de plus de 1 % (taxes incluses) pour un portefeuille allant jusqu'à 500 000 \$, et 0,75 % pour un portefeuille plus important. +